

#### Commune de Mauriac (Cantal)

ID: 015-211501200-20230413-DELB20230413\_4-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 07 avril 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents:

Edwige ZANCHI

Cyrille ROLLIN

Raymonde THESSANDIER

Jean Jacques VAISSIER

Olivier PRAT

Maryse BONNET

Georges ALBESSARD

Elisabeth BALADUC

Geneviève RONGERE

Jacqueline BORNE

Jacques SERRAT

Gille FRUTIERE

Sylvie FENIES

Bruno DUFAYET

Guillaume POINAT

Géraud MAZE

Audrey LAFARGE

Claudine HEBRARD

Alain DELASSAT

Andrée BROUSSE

Mireille LEOTY

Gérard VIOLLE

Stéphanie SERIEIX

## Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN, Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT, Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI.

Etait excusé:

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

### 2022-04-13 / 4

# Rénovation du centre historique : Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Madame le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre historique, Madame le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2019 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\$7.4.	Pour	Abstention	Contre
Vote	27	0	0

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme pour les travaux de rénovation du centre historique et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2019	CP 2 année 2020	CP 3 année 2021	CP 4 année 2022
Etudes maîtrise d'œuvre	507 514,00 €	101 343,09 €	94 253,41 €	24 220,00 €	61 784,40 €
Travaux	1 692 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	2 199 514,00 €	101 343,09 €	94 253,41 €	24 220,00 €	61 784,40 €

CP 5 année 2023	CP 6 année 2024	CP 7 année 2025
200 000,00 €	20 000,00 €	5 913,10 €
300 000,00€	1 200 000,00 €	192 000,00 €
500 000,00 €	1 220 000,00 €	197 913,10 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures A Mauriac, le 13 avril 2023 Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID: 015-211501200-20230413-DELB20230413\_4-DE

Le Maire,

-

La Secretaire de seance

Edwige ZANCHI

Audrey LAFARGE

2023-04-13/4 Rénovation du centre historique : modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - Page 2 sur 2